

D2026-74

VILLE DU PECQ

DECISION

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : NV FORMATION – Convention formation gestes et posture petite enfance

Anne-Laure de BROSSES, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n°26-3-1 du 1er avril 2026 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, notamment la résiliation et l'application des pénalités, et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur :

- au seuil des procédures formalisées pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services
 - à 1 500 000 € H.T pour les marchés et accords-cadres de travaux,
- ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Considérant la nécessité d'organiser une formation « Gestes et posture » spécifique pour les professionnels de la petite enfance ;

Vu le projet de convention établi à cet effet ;

DECIDE

De signer avec la société NV FORMATION, sis(e) 95 avenue du Président Wilson – 93 100 MONTREUIL, une convention pour l'organisation d'une formation « Gestes et posture » pour les professionnels de la petite enfance pour un montant total 750 € net.

De préciser que la date de la prestation est fixée le 16 septembre 2026.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion.

Le Pecq, le 06/07/2026



Le Maire



Anne-Laure de BROSSES